



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/42/PV.80  
4 décembre 1987

FRANCAIS

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 80<sup>e</sup> SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 24 novembre 1987, à 10 heures

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)  
puis : M. WIJewardane (Sri Lanka)  
(Vice-Président)

Question de Palestine [38] (suite)

- a) Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
- b) Rapport du Secrétaire général
- c) Projets de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION DE PALESTINE

- a) RAPPORT DU COMITE POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIEN (A/42/35)
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/42/277)
- c) PROJETS DE RESOLUTION (A/42/L.33 à A/42/L.35)

Mme NGUYEN BINH THANH (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : Il y a 40 ans, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la résolution 181 (II) (1967) qui recommandait la création d'un Etat arabe en Palestine. Depuis lors, de nombreux projets de résolution ont été adoptés chaque année sans qu'une solution à la question de Palestine et qui est au coeur de la crise du Moyen-Orient et qui est la cause fondamentale du conflit arabo-israélien, ne soit en vue. Le peuple palestinien est toujours privé de ses droits nationaux fondamentaux et inaliénables, son droit à l'autodétermination et à l'indépendance et son droit de créer son propre Etat dans sa patrie. La moitié de la population palestinienne a été chassée de sa patrie et vit exilée dans des camps de réfugiés ou dispersée de par le monde. L'autre moitié continue à vivre sous le joug du régime barbare et répressif des forces d'occupation israéliennes.

Comme le montrent les rapports et les informations relatives à l'évolution de la situation au cours de l'année écoulée, Israël a poursuivi, et même intensifié, ses mesures de répression contre la population de Palestine et des autres territoires arabes occupés. Poursuivant la politique de la "poigne de fer", les forces d'occupation sionistes ont lancé des campagnes massives de détention et de terreur, arrêtant et emprisonnant sans inculpation ni jugement des centaines de Palestiniens suspectés de s'opposer à l'occupation israélienne illégale, abattant des manifestants palestiniens, fermant les écoles et les universités, et imposant le couvre-feu dans plusieurs régions des territoires occupés. Les autorités sionistes ont, dans le même temps, envoyé leurs avions militaires bombarder à plusieurs reprises divers camps de réfugiés palestiniens, tuant de nombreux civils innocents, y compris des femmes et des enfants.

Mme Nguyen Binh Thanh (Viet Nam)

Outre ces actes de répression et de terreur, les forces d'occupation israéliennes ont, au cours de l'année écoulée, accéléré l'installation de nouvelles colonies de peuplement israéliennes, s'efforçant ainsi de modifier le caractère politique, culturel, religieux et démographique des territoires arabes et des territoires palestiniens occupés, aux fins de réaliser leurs desseins de colonisation et d'expansion dans cette partie du monde.

Il est évident qu'Israël n'a pas pu, au cours de ces dernières décennies, et ne peut pas, aujourd'hui encore, poursuivre une telle politique d'expansion, d'agression, d'oppression impitoyable à l'encontre du peuple palestinien, et défier avec arrogance et insolence l'opinion mondiale sans l'encouragement et l'aide des Etats-Unis. Grâce à sa prétendue "alliance stratégique" avec Tel-Aviv, Washington s'est efforcé, par tous les moyens, de renforcer le rôle agressif d'Israël, d'encourager l'accélération de la colonisation, la recrudescence de ses actes d'agression pour tenter de mettre fin à la juste lutte du peuple palestinien qui combat pour recouvrer ses droits nationaux inaliénables et de semer la division parmi les pays et les peuples arabes. En vertu de l'Accord de zone franche pour la coopération mutuelle, et dans le cadre de ladite alliance stratégique, les Etats-Unis non seulement ont accru l'envoi d'armes perfectionnées à Israël, mais sont même allés jusqu'à implanter des industries militaires aériennes en Israël et à s'assurer la participation d'Israël au programme de la "guerre des étoiles", menaçant ainsi gravement la paix et la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde.

Récemment, le Gouvernement américain a insisté pour que le Sénat américain adopte un projet de loi afin de faire fermer les bureaux de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) installés aux Etats-Unis, y compris son bureau permanent d'observation auprès des Nations Unies. Cela montre l'hostilité du Gouvernement américain à l'égard du peuple palestinien, dirigé par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), son seul représentant légitime, et constitue de surcroît un défi éhonté aux Nations Unies et un affront à la conscience de l'humanité.

Malgré la répression et la terreur impitoyables exercées par Israël, appuyé par les impérialistes américains et d'autres forces réactionnaires, et malgré toutes leurs manoeuvres perfides, le peuple palestinien, sous la direction de l'OLP,

Mme Nguyen Binh Thanh (Viet N

son seul représentant légitime, a surmonté des souffrances et des difficultés indicibles et continue d'avancer avec héroïsme sur la voie qu'il s'est choisie, volonté d'acier, son unité sans faille qui s'est encore renforcée lors de la session du Conseil national palestinien, tenue à Alger en avril dernier, jointes la solidarité des peuples arabes, à la sympathie et au soutien vigoureux qu'il reçoit de la part de tous les peuples épris de justice et de paix de par le monde permettront certainement au peuple palestinien, sous la direction de l'OLP, de remporter la victoire finale dans la lutte héroïque qu'il mène pour ses droits nationaux inaliénables. Aucune force brutale, aucun complot traître ou malveillant, aucune manoeuvre ne pourra asservir le peuple héroïque palestinien n'a cessé de lutter au cours des 40 dernières années pour son indépendance et sa liberté. Sa juste lutte l'emportera, nous en sommes certains.

La question de Palestine étant au coeur de la crise du Moyen-Orient et étant la cause fondamentale du conflit arabo-israélien, elle ne peut être réglée que dans le cadre d'une solution globale, juste et durable à la situation du Moyen-Orient. Une telle solution, comme l'ont maintes et maintes fois indiqué les résolutions Nations Unies et du Mouvement des non-alignés, est impossible sans le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967 et de l'exercice, en Palestine, des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit de rentrer dans ses foyers, le droit à l'autodétermination et le droit de créer un Etat souverain et indépendant en Palestine. Comme l'expérience nous l'a enseigné, toute solution partielle ou séparée ne peut que conduire à des complications supplémentaires et l'impasse et entraîner une détérioration de la situation.

Mme Nguyen Binh Thanh (Viet Nam)

En sa qualité de seul représentant légitime du peuple palestinien, l'OLP a le droit inhérent de participer sur un pied d'égalité à tous les efforts entrepris, y compris aux conférences internationales, pour aboutir à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien.

Dans la recherche d'une telle solution globale à la situation au Moyen-Orient, les Nations Unies ont un rôle important à jouer, notamment en ce qui concerne la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, à laquelle participeraient sur un pied d'égalité toutes les parties intéressées, y compris l'OLP. A ce sujet, il est encourageant de relever, comme le fait observer le rapport du Secrétaire général, qu'aucun des membres du Conseil de sécurité ne s'est opposé à l'idée d'une conférence internationale de paix convoquée sous les auspices des Nations Unies et qu' :

"au cours des derniers mois, il y avait eu des indices d'assouplissement des attitudes à l'égard du processus de négociation...". (A/42/277, par. 3)

Toutefois, de nouveaux efforts doivent être faits pour supprimer les obstacles résultant de l'attitude négative des Etats-Unis et d'Israël et pour mettre en route la préparation d'une conférence de paix internationale, qui permettrait de régler de manière juste, durable et complète la situation au Moyen-Orient dont le coeur est la question de Palestine.

M. BELONOGOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : La question de Palestine figure à l'ordre du jour des Nations Unies depuis 40 ans. Les causes de la situation tragique actuelle des Palestiniens se passent de longues explications. Ces causes sont l'occupation par Israël des terres arabes, la politique d'annexion rampante de territoires saisis par la force des armes, avec toutes les conséquences très lourdes qui s'ensuivent pour la population arabe autochtone, et le refus des autorités israéliennes de libérer ces territoires et de reconnaître les droits nationaux des Palestiniens.

Le bilan de plus de 20 années d'occupation israélienne des territoires palestiniens - depuis la guerre de 1967 - est vraiment décourageant. Sur la rive gauche et à Gaza nous assistons au déroulement d'une campagne de répression contre tous ceux qui expriment leur désaccord avec le régime d'occupation. Une grande partie des terres palestiniennes ont été confisquées et, en dépit de toutes les conventions internationales, un nombre toujours croissant de colonies de peuplement y sont installées. Le caractère de la politique économique des autorités

M. Belonogov (URSS)

d'occupation israéliennes est rien de moins que colonialiste : l'exploitation des ressources naturelles et de la main-d'oeuvre va bon train. Les milieux dirigeants d'Israël n'ont cessé que l'identité nationale des Arabes palestiniens soit détruite dans une tentative faite pour les forcer à accepter l'administration des autorités d'occupation. Cependant, ni la politique de terreur, ni les tentatives d'enfermer tout un peuple dans un ghetto n'ont brisé la volonté de celui-ci.

Avec abnégation, les Palestiniens continuent de résister à l'occupation et manifestent comme par le passé un ferme appui à l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple arabe de Palestine. Sur la Rive occidentale et à Gaza, personne ne doute que l'OLP est la seule organisation qui représente les intérêts du peuple palestinien et qu'elle est son organe politique dirigeant.

Avec l'appui de l'écrasante majorité des Etats, l'Assemblée générale a élaboré des principes pour résoudre le problème de Palestine; ces principes sont reconnus comme indubitables par tous ceux qui recherchent sincèrement l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Ils réitèrent catégoriquement les droits inaliénables des Palestiniens au retour dans leurs foyers, à l'autodétermination, à l'indépendance et à la création d'un Etat. La base matérielle pour l'exercice de ces droits, comme pour la réalisation d'un règlement global du conflit arabo-israélien dans son ensemble, ne peut être établie que par le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967. Le seul moyen approprié pour parvenir à une solution juste, pacifique et complète du conflit est la convocation de la Conférence internationale sur le Moyen-Orient.

C'est à partir des mêmes positions que le monde arabe aborde le problème du règlement de la question du Moyen-Orient. Cela a été confirmé encore une fois lors de la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement des pays arabes à Amman. On peut toutefois se demander quelle est la position de l'autre partie, en l'occurrence Israël et les Etats-Unis qui l'appuient? Tandis que les Arabes préconisent l'idée d'une conférence internationale, Tel-Aviv et Washington la sabotent. Tandis que les pays arabes exigent la libération des terres occupées, Israël, avec la connivence des Etats-Unis, essaie de les retenir. Tandis que les Etats arabes mettent particulièrement en relief le problème palestinien et déclarent que l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, doit être partie à la conférence, Tel-Aviv et Washington ne tiennent aucun compte de l'OLP.

M. Belonogov (URSS)

L'aspect clef de la situation conflictuelle au Moyen-Orient est la question de l'autodétermination nationale des Palestiniens. Des relations justes et pacifiques basées sur les principes de l'égalité et de la sécurité égales pour les pays de cette région, y compris l'Etat d'Israël, ne pourront être réalisées que lorsque les conditions réelles auront été réunies pour permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits nationaux inaliénables. Comme il a été démontré clairement par l'expérience des 40 dernières années, toute autre solution ne pourra qu'entraîner la dégradation de la situation dans la région. Cette conclusion s'applique parfaitement aux divers plans visant à accorder à la population des territoires palestiniens la soi-disant autonomie complète ou à créer sur ces derniers "une administration palestinienne autonome".

L'absence d'un règlement au conflit arabo-israélien suscite toujours de nouveaux problèmes. Dans les circonstances actuelles, un sujet particulier d'inquiétude est la course aux armements, qui prend qualitativement des dimensions nouvelles et qui est sur le point d'atteindre le niveau des missiles nucléaires. Des rapports mentionnant les essais effectués par Israël de missiles de type Jericho 2, d'une portée de 1 500 km, confirment la crainte que la force demeure la pierre angulaire de la politique d'Israël envers les Etats arabes voisins.

M. Belonogov (URSS)

En ce qui concerne l'Union soviétique, elle est prête comme précédemment, à coopérer activement et constructivement avec tous ceux qui recherchent, en actes et non seulement en paroles, à instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient. Lors des fêtes qui se sont déroulées à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la grande révolution socialiste d'Octobre à Moscou, le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, Mikhaïl S. Gorbatchev, a publié un livre intitulé Perestroïka et réflexion nouvelle pour notre pays et pour le monde. Parlant du Moyen-Orient, Mikhaïl Gorbatchev déclare :

"... nous comprenons que dans l'état actuel de la situation, il soit difficile de réaliser une harmonie des intérêts entre les parties au conflit. Mais il est nécessaire de continuer la quête, il est nécessaire d'essayer de réduire à un certain dénominateur commun, les intérêts des Arabes, d'Israël, de ses voisins et des autres Etats."

L'humanité vit maintenant dans des conditions d'interdépendance. L'édifice de paix ne peut être solide si l'une de ses parties est menacée de destruction. Mais la menace ne disparaîtra que lorsque les contradictions existantes seront réglées sur une base juste, en tenant compte des intérêts légitimes de toutes les parties, et grâce à leurs efforts collectifs.

Il semble qu'il serait bon de mentionner autre chose. Avoir ses propres intérêts ne veut pas du tout dire imposer uniquement sa propre charte dans notre maison commune, ou proclamer quelque région spéciale comme sphère de ses propres intérêts vitaux et, sur cette base, revendiquer le rôle de surveillant de son destin ou imposer à ses peuples, ses propres critères et standards. Ces démarches n'ont jamais porté de bons fruits, mais aujourd'hui elles sont tout simplement archaïques.

La politique étrangère, si elle est vraiment prévoyante et sage, n'est pas viable si elle ne tient pas compte des intérêts des autres parties et si elle est menée sans un dialogue démocratique, égalitaire, qui présuppose la volonté de rechercher des solutions mutuellement acceptables et des compromis. Il serait en fait difficile d'imaginer la solution de tel ou tel problème où sont opposés les intérêts de divers pays et de leurs peuples, tel que c'est le cas dans le conflit arabo-israélien, sans compromis et sans accords acceptables pour tous et non pas pour une seule partie.

L'Union soviétique a pris des mesures constructives et actives dans la quête d'un règlement juste et durable du conflit arabo-israélien. A notre avis, on

M. Belonogov (URSS)

pourrait fournir une base solide pour un tel règlement si les conditions suivantes étaient remplies, qui ont d'ailleurs été reflétées dans de nombreuses décisions de notre organisation : premièrement, le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires qu'ils occupent depuis juin 1967; deuxièmement, la garantie de tous les droits nationaux du peuple arabe de Palestine, et surtout de son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant; et troisièmement, la garantie du droit de chaque Etat de cette région, y compris bien entendu Israël, au libre développement et à une existence sans danger. Nous sommes convaincus que la réalisation de ces principes répond aux intérêts fondamentaux aussi bien des Arabes, y compris les Palestiniens, que d'Israël.

Malheureusement, nous devons redire que les forces qui s'entêtent à espérer qu'elles continueront à ne tenir aucun compte des réalités actuelles de la situation au Moyen-Orient sont toujours actives. Nous estimons que cette approche n'est pas sage et qu'elle manque de perspective. Elle ne correspond pas non plus aux intérêts de l'Etat d'Israël lui-même. Ce qu'il faut adopter, c'est un moyen différent, civilisé, de sortir de l'impasse, en d'autres termes, il faudrait convoquer une conférence internationale sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies. Toutes les parties intéressées, y compris l'OLP et les membres permanents du Conseil de sécurité prendraient part à la conférence, instrument performant et fiable de la diplomatie collective.

Il va sans dire qu'une telle instance qui sera appelée à trouver des solutions concluantes aux problèmes clefs du conflit arabo-israélien devrait être préparée très soigneusement. C'est pourquoi, en juillet de l'année dernière, nous avons proposé de créer un comité préparatoire dans le cadre du Conseil de sécurité. Aujourd'hui comme avant, nous estimons toujours qu'il est nécessaire de préparer minutieusement la Conférence sous tous ses aspects. Ainsi que Mikhaïl Gorbatchev l'a souligné dans le livre mentionné ci-dessus :

"... il est important que le processus de négociation commence, qu'il comprenne des contacts bilatéraux et multilatéraux existants, et qu'il permette une recherche active d'un tel règlement politique."

En dépit du fait que jusqu'ici, il n'a pas été possible de procéder directement à la convocation d'une conférence internationale, nous pouvons dire que l'appui de la communauté internationale pour cette manière de procéder s'est accru considérablement au cours de l'année passée. Un potentiel politique a été créé qui peut donner, grâce au mécanisme des Nations Unies, l'élan nécessaire au processus

M. Belonogov (URSS)

de règlement de la question du Moyen-Orient. Malheureusement, jusqu'à maintenant, il n'a pas été engagé pleinement, bien que l'adoption de la résolution 598 (1978) du Conseil de sécurité ait prouvé qu'il existait vraiment des possibilités d'une interaction efficace parmi les membres du Conseil de sécurité, y compris chez ses membres permanents. Il est important maintenant de multiplier les efforts pour élaborer un consensus international sur la nécessité de convoquer cette conférence.

Nous invitons tous les Etats à apporter une contribution positive visant à résoudre le conflit au Moyen-Orient qui puisse aboutir à un règlement équitable, dont le coeur même, est bien entendu la solution de la question de Palestine.

M. OTT (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : Dans l'histoire des Nations Unies il n'y a guère de problèmes qui aient été abordés si souvent et depuis si longtemps que la question de Palestine. Une grande partie des travaux de l'Assemblée générale, ainsi que ceux du Comité sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et d'autres organes, visent à régler ce conflit qui couve depuis des décennies. Les efforts en ce sens se sont intensifiés, car il est de plus en plus reconnu que l'absence persistante de solution à la question de Palestine empêche un règlement de tout le conflit du Moyen-Orient et de surcroît, menace considérablement la paix et la sécurité internationales.

Cette année, nous avons entendu des nouvelles inquiétantes relatives à des attaques israéliennes contre des camps de réfugiés palestiniens, des assassinats d'étudiants palestiniens et à la continuation de ce régime d'occupation inhumain. Aujourd'hui comme hier, tout un peuple est privé de sa patrie et se voit refuser son droit à choisir son propre avenir. Des millions de gens vivent dans des camps de réfugiés et le peuple palestinien tout entier est toujours soumis à la violence arbitraire ainsi qu'à l'agression et à l'occupation israéliennes.

M. Ott (RDA)

Cela serait impossible sans le soutien et l'assistance accordés à Israël par son allié stratégique. Alors que l'Organisation des Nations Unies discute de la question de Palestine depuis plus de 40 ans, il n'a pas été possible de trouver une solution à ce problème. La raison principale en est que certains milieux impérialistes s'efforcent toujours de conquérir l'hégémonie et d'exercer la domination, alors que le dialogue, la coopération et le réalisme sont nécessaires et sont même à l'ordre du jour. C'est là une attitude qui ne laisse place ni à la tranquillité, ni à la stabilité qui devraient prévaloir au Moyen-Orient et auxquelles aspirent les populations pour leur propre développement et pour assurer la paix mondiale.

Il est de plus en plus évident que la question de Palestine, qui est au coeur du conflit du Moyen-Orient, est liée à tous les autres problèmes qui doivent aussi être réglés, sinon une paix juste, globale et durable dans cette région tristement affligée par ce conflit ne sera pas possible. La question de Palestine est l'expression de la nature complexe et variée ainsi que de l'interdépendance des problèmes qui ont surgi dans cette région, problèmes qui ne peuvent être réglés que de manière indivisible et grâce aux efforts conjoints de toutes les parties. Cela ressort aussi clairement du rapport du Secrétaire général à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, dans lequel il est dit à ce sujet :

"... il faut continuer à tout prix à rechercher un règlement d'ensemble par la voie de négociations auxquelles toutes les parties participeraient sous les auspices des Nations Unies." (A/42/1, p. 4)

Dans le débat général, la République démocratique allemande a donné les grandes lignes de sa position de principe sur le règlement du conflit du Moyen-Orient et sur la nécessité de convoquer une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient.

Le Ministre des affaires étrangères de mon pays, Oskar Fischer, a déclaré :  
"Pourtant, on répond de plus en plus favorablement à la proposition de convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, à laquelle toutes les parties intéressées devraient participer, y compris l'OLP, en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien. Les arrangements directs du Conseil de sécurité des Nations Unies pour un mécanisme de négociations pourraient rapprocher le moment de cette conférence et ouvrir ainsi la voie à une paix durable pour tous les Etats de la région."

(A/42/PV.10, p. 76)

Cette position ne répond pas à des fluctuations d'ordre tactique mais découle de la nécessité de régler les conflits actuels en recourant exclusivement aux moyens pacifiques et de contribuer ainsi au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. C'est donc une position pleinement conforme aux buts et principes des Nations Unies et aux aspirations et aux espoirs de la majorité écrasante des Etats.

On continue de tenter d'exclure l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) du règlement des problèmes du Moyen-Orient. Le but de ces manoeuvres est de priver le représentant internationalement reconnu du peuple palestinien de son droit d'avoir son mot à dire sur une question qui le touche directement. Récemment, on a même mis en cause le rôle de l'OLP en dénonçant les obligations contractées en vertu de l'Accord relatif au Siècle.

Spécialement à une époque où la convocation d'une conférence de la paix sur le Moyen-Orient et la recherche du règlement de la question de Palestine sont de mieux en mieux accueillies, de telles manoeuvres doivent être considérées comme des tentatives pour faire obstacle à un règlement global, juste et durable du conflit du Moyen-Orient. Il est assez typique de constater que les décisions pertinentes des Nations Unies sont également foulées aux pieds.

Cependant, en dépit de toutes les difficultés et de tous les problèmes, l'Organisation de libération de la Palestine a, depuis 20 ans qu'elle existe, démontré amplement qu'elle est le seul représentant légitime du peuple palestinien. Elle ne peut pas être exclue d'un règlement de la question, car cela reviendrait à ne pas prendre en considération les intérêts du peuple palestinien et ne pourrait qu'aboutir à un simulacre de solution.

Quiconque souhaite vraiment régler la question de Palestine doit faire participer le peuple palestinien et l'OLP à son règlement afin d'éviter les tensions et conflits dans l'avenir. Sans la mise en oeuvre des droits nationaux souverains du peuple palestinien, notamment son droit de créer son propre Etat indépendant, une solution juste et durable au conflit du Moyen-Orient restera du domaine de l'utopie. Ce n'est qu'ensemble - y compris tous les Etats et peuples de la région - et avec la participation de tous les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies et de toutes les autres parties intéressées que ces problèmes difficiles et complexes pourront être réglés.

C'est ce qui motive au premier chef la tenue de la conférence dont nous appuyons la convocation. De nombreuses résolutions des Nations Unies, la Ligue des

M. Ott (RDA)

Etats arabes et le Mouvement des pays non alignés sont inspirés par cette même démarche.

Aucun pays, grand, petit ou moyen, ne peut aujourd'hui faire abstraction des réalités de la situation internationale. Lorsque nous oeuvrons ensemble pour un système global de paix et de sécurité internationales vu la menace de destruction qui plane sur l'humanité, nous ne pouvons rester passifs lorsque la solution des conflits internationaux est en jeu, car la moindre étincelle pourrait embraser le monde.

Chaque Etat et chaque politicien conscients de leurs responsabilités doivent être jugés sur la façon dont ils se préparent à relever les défis de l'avenir et dont ils respectent le droit à la vie et tous les autres droits des peuples.

La République démocratique allemande préconise un règlement aussi rapide que possible de la question de Palestine et de tout le conflit du Moyen-Orient. Cela demande avant tout le retrait des troupes israéliennes des territoires arabes occupés depuis 1967. Nous sommes affectés par les événements dans cette région et par la souffrance qu'ils infligent aux populations.

C'est également pour cette raison que la République démocratique allemande apporte depuis de nombreuses années sa contribution, en tant que membre du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à la recherche d'une solution au moyen de négociations afin que le peuple palestinien puisse enfin jouir de ses droits souverains. Je voudrais remercier le Représentant permanent du Sénégal, l'Ambassadeur Massamba Sarré, Président du Comité, et tous les membres de ce comité pour leurs efforts inlassables. A ce sujet, le Gouvernement de mon pays invite le Comité à tenir le Séminaire régional européen de 1988 sur la question de Palestine en République démocratique allemande. Nous sommes persuadés qu'un tel séminaire contribuerait à mieux faire comprendre en Europe la question de Palestine et viendrait appuyer les efforts faits pour aboutir à un règlement.

La République démocratique allemande continue à soutenir le peuple palestinien et son seul représentant légitime, l'OLP, et à appuyer leur lutte légitime pour l'indépendance nationale, pour la création de leur nation et pour la paix et le progrès social. Elle affinera également toutes mesures visant à renforcer l'unité et la cohésion de l'OLP et des Etats arabes dans la recherche d'un règlement pacifique du conflit du Moyen-Orient. Le Comité pour l'exercice des droits

M. Ott (RDA)

inaliénables du peuple palestinien et l'ensemble des Nations Unies peuvent aussi compter dans l'avenir sur la République démocratique allemande pour participer à la recherche de toute solution globale, juste et durable au conflit du Moyen-Orient et à la question qui est au coeur de ce conflit, celle de Palestine.

M. SHIHABI (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : Cette année pour la quarantième fois, l'Organisation des Nations Unies examine le problème de Palestine. En effet, 40 années se sont écoulées depuis qu'elle en a été saisie pour la première fois et depuis 40 ans ce problème est examiné dans toutes ses instances, dans l'espoir de trouver une solution juste. Quarante ans se sont écoulés depuis l'usurpation du territoire à ses habitants et sa revendication par l'autre entité. Les défenseurs de la justice espéraient qu'un juge rétablirait leurs droits et que justice leur serait faite. Le juge a décidé de diviser le territoire en deux parties, entre ses habitants qui étaient vivement choqués de voir leur territoire déchiré et l'autre entité s'est hâtée d'accepter cette décision trompeuse du juge.

Quarante années, gravées dans la mémoire de l'Organisation des Nations Unies, nous le rappelons aujourd'hui, se sont écoulées depuis l'adoption par l'Assemblée générale de cette résolution particulièrement regrettable qui a violé la Charte des Nations Unies, et est mauvaise dans ses principes et ses conséquences du fait des moyens illégaux utilisés pour son adoption. A la troisième session de l'Assemblée générale, les impérialistes représentaient leurs colonies et les occupants les peuples des pays qu'ils occupaient. Ils ont voté contre les aspirations de ces peuples. Ensuite, ces peuples se sont libérés de leur domination et siègent fièrement parmi nous aujourd'hui comme Etats Membres à part entière de cette organisation internationale. Cette majorité rejette aujourd'hui le sionisme et déplore ses pratiques et ses desseins. Chacun sait aujourd'hui, alors que ces Etats fiers et indépendants occupent la place qui leur revient au sein de la communauté internationale, que si la revendication sioniste était présentée aujourd'hui à l'Assemblée générale, il n'y serait pas fait droit, comme un voleur se voit condamné par la justice et un malfaiteur doit faire face à la probité du droit.

Quarante années sombres, depuis l'adoption de cette résolution à la troisième session de l'Assemblée générale, au cours desquelles le peuple palestinien n'a cessé de s'opposer au sionisme et à Israël, et de revendiquer le droit que doit lui accorder la communauté internationale. Auparavant, la Palaestine a subi le joug du colonialisme étranger pendant 30 années au cours desquelles le peuple palestinien a lutté contre une puissance coloniale, qui a permis l'accès de son pays à des immigrants étrangers venus dans cette région pour s'y installer, essayant de réaliser des rêves utopiques. Ils ont créé artificiellement les conditions qui

M. Shihabi (Arabe saoudite)

leur ont permis progressivement de s'emparer du pays, de transformer son peuple, de se rendre maître du pays, faisant de ses propres habitants des étrangers, dans leurs foyers et la patrie de leurs ancêtres.

L'influence du sionisme dans les pays colonisateurs et les centres d'influence étrangère est la véritable justification de cette politique. En imposant leur influence dans certaines capitales, ils ont pu s'emparer de la terre d'un autre peuple, qui vivait en sécurité dans sa patrie. Ensuite, ils ont présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies ce mandat volé au cours de la troisième session de l'Assemblée générale, comme nous avons pu le constater à la deuxième session en novembre 1947. C'est un acte honteux que l'Organisation des Nations Unies devrait effacer de son histoire. Elle devrait libérer sa conscience des conséquences de cette décision malheureuse, car sa conscience aujourd'hui est devenue la véritable expression des peuples qui la composent, tous Etats Membres de plein droit.

L'Organisation des Nations Unies est saisie de cette question depuis 40 ans, Que s'est-il passé en Palestine et quelle direction a pris Israël? Quelle voie devrions-nous suivre? Quel est l'avenir? Près de 90 années se sont écoulées depuis le moment où les organisations sionistes ont proclamé leur rêve et ont usurpé la terre de Palestine alors sous la protection du colonialisme, qui les avait amenés là. Elles se sont alors emparées d'une partie de la Palestine, avec le soutien étranger qui leur a donné les moyens de la conquête et les instruments du despotisme, puis, du reste de la Palestine, poursuivant leurs rêves d'usurpation et les réalisant. De ce fait, la situation dans la région n'a cessé de se détériorer. Toutes ces prétentions d'Israël ne sont que mensonges, manoeuvres visant à réaliser son rêve : un "Grand Israël" du Nil à l'Euphrate.

Malgré tout cela, Israël parle de sécurité et de paix, se plaint de l'injustice de l'histoire, puisque les Arabes n'ont pas capitulé devant ses désirs despotiques, n'ont pas de bon gré cédé leur pays aux usurpateurs, n'ont pas reconnu la légitimité du vol de leur patrie et n'ont pas salué avec allégresse les usurpateurs qui les emprisonnent et infligent toutes formes d'oppression aux propriétaires de cette terre qu'ils occupent en vue de la coloniser et d'édifier un Etat sur leurs cadavres.

Nous sommes saisis du rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (document A/42/35), résumant tout ce qui s'est produit en 1987 et qui résulte de ce qui a été semé sur la terre de Palestine par

M. Shihabi (Arabie saoudite)

le sionisme et ses partisans en 1947, et qui est la cause des souffrances du peuple arabe palestinien, propriétaire légitime de cette terre. Le peuple arabe de Palestine constitue la réalité la plus importante, la plus sérieuse et la plus grande en terre de Palestine; sa présence est au coeur du problème examiné à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation des Nations Unies. C'est un peuple éprouvé par 70 années de tragédie depuis 1917, et qui a un énorme potentiel de survie et de croissance qui lui permet d'affronter les Israéliens. A cela il faut ajouter son droit absolu à avoir son propre pays; nul ne peut contester ce droit à se libérer d'un oppresseur malveillant, car il a son propre pouvoir intrinsèque qui ne peut être vaincu. Finalement, le peuple palestinien restera maître du terrain.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Je tiens à remercier ici le Comité de son rapport objectif qui reflète l'effort sincère qu'il a déployé en vue d'établir la vérité qu'Israël déforme, afin d'empêcher le monde de la percevoir ou de se faire une idée exacte de la situation, en recourant aux moyens les plus illégitimes et les plus injustes. Le droit, cependant, finira par l'emporter car on ne peut constamment l'étouffer, et la vérité refera inévitablement surface, en dépit de la création sioniste, et sans elle. Les efforts du Comité ne constituent qu'une des manifestations de la conscience vive des Nations Unies, maintenant que l'Organisation internationale est enfin devenue pleinement universelle et que le processus de décision fait intervenir chacun de ses membres.

Les travaux du Comité, si l'on en juge par ce qui est dit ou ce qui n'est pas dit - car Israël et des éléments israéliens luttent contre ce comité même au sein des départements administratifs de cette organisation - témoignent et réaffirment que cette année Israël et le sionisme tournent en dérision l'Organisation internationale, comme il le fait chaque année, violant le droit et la loi et commettant toutes sortes de crimes qui doivent être condamnés et châtiés jusqu'à ce que le peuple palestinien recouvre ses droits.

Que font les Israéliens en Palestine? Certains choisissent de défendre le racisme israélien, mais la Palestine et le peuple palestinien ne sauraient faire l'objet d'enchères dans les milieux électoraux ou sur les marchés de la politique internationale d'hégémonie. Qu'ils aillent en Palestine pour voir comment le racisme rivalise avec le sionisme, comment il envie ses exploits. Le racisme du sionisme commence hors de ses frontières. Il commence avec ceux qui sont autorisés à venir s'installer sur la terre du peuple arabe palestinien. Le racisme s'infiltré sous sa pure forme avec les nouveaux venus.

Le rapport ne parle pas du racisme du sionisme mais expose très clairement la disparité qui existe entre les conditions de vie du véritable peuple du pays qui l'habite en toute légitimité et celles du sioniste venu de l'étranger pour s'emparer de la terre et de la patrie du citoyen arabe, propriétaire de son foyer et de sa terre; pour occuper sa place dans le domaine économique; pour s'emparer de son droit à l'eau et à l'espace; pour usurper sa place dans les domaines de l'éducation et de l'acquisition des connaissances; pour spolier sa terre, sa maison et sa ferme, et l'eau dont il a besoin pour irriguer ses terres et les marchés où

M. Shihabi (Arabie saoudite)

il vend ses produits; et pour l'attaquer parce qu'il est arabe alors que lui peut agir impunément parce qu'il est juif. Voilà ce que le Comité dit dans son rapport :

"En particulier, le Comité a pris note de rapports faisant état de nouvelles confiscations de terres arables et de ressources en eau, de taxations arbitraires et de restrictions imposées aux secteurs industriel et commercial et de la destruction progressive de la structure économique, démographique, sociale et culturelle des territoires occupés." (A/42/35, par. 25)

Voilà ce qu'est la présence sioniste en Palestine.

L'examen du passé et du présent des dirigeants israéliens révèle une tradition unique du terrorisme sous tous ses aspects. Si le rabbin Kahane était citoyen d'un pays faisant partie du monde responsable et commettait les crimes que vous savez, il serait maintenant derrière les barreaux jusqu'à la fin de ses jours. Mais pour les autorités israéliennes, il est - et il y en a beaucoup comme lui - un député et un dirigeant jouissant de l'immunité parlementaire qui, même s'il est critiqué, superficiellement par les autorités, est protégé contre les conséquences de ses crimes. Quiconque veut une étude détaillée du racisme du sionisme peut l'obtenir à tout moment. Je souhaite préserver la dignité de cette organisation internationale, et j'espère que personne ici ne prendra la défense du racisme sioniste. C'est le crime de notre époque. C'est le crime de tous les temps, de chaque jour, un crime qui se propage sur la terre de Palestine et qui frappe tout Arabe, parce qu'il est arabe, à chaque heure du jour et de la nuit. Quiconque ignore cette réalité devrait s'efforcer de la voir telle qu'elle est pratiquée, et se rendre en Palestine pour juger par lui-même ce que le Comité dit dans son rapport :

"Le Comité était toujours aussi gravement préoccupé par la politique dite de la 'main de fer' poursuivie par Israël, puissance occupante, dans les territoires occupés afin de contenir le sentiment populaire et de restreindre les activités d'opposition à l'occupation et de soutien à l'OLP." (Ibid., par. 22)

Y a-t-il dans ce monde une entité qui se dit un Etat et qui ne reconnaît pas ses propres frontières? Demandez à la création israélienne où sont ses frontières. Y a-t-il une entité dans le monde dont le peuple qui possède la terre sur laquelle il prétend s'installer n'en détient pas l'essentiel? Demandez à Israël où est la place du peuple arabe, les propriétaires de la terre palestinienne, sur leur propre terre. Lorsque le mandat britannique en Palestine a pris fin en 1948 les immigrants juifs, sous la protection de la domination

M. Shihabi (Arabie saoudite)

étrangère, ne possédaient, avec la complicité de cette domination étrangère, que 6 % de la terre de Palestine alors que 94 % de cette terre appartenaient aux Arabes. Quelle est la situation de la population arabe aujourd'hui, des cinq millions de Palestiniens? Quelle place occupent-ils sur la terre de leur pays? Le rapport du Comité précise :

"Le Comité souhaitait donc exprimer une fois de plus son extrême préoccupation face à ces politiques et pratiques d'Israël, puissance occupante, et appeler avec vigueur l'attention de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur celles-ci, car elles constituaient manifestement une violation de la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949 et avaient de graves répercussions non seulement sur l'exercice par les Palestiniens de leurs droits inaliénables mais aussi sur la paix et la sécurité de la région, et sur les efforts déployés, sur le plan international, en vue de parvenir à un règlement d'ensemble juste et durable de la question de Palestine, qui est au coeur du conflit du Moyen-Orient." (Ibid., p. 26)

Cela se passe de commentaire.

Israël prétend souhaiter la paix et rechercher la paix. Mais qu'a-t-il fait pour la paix et le calme? Israël a usurpé le reste de la terre de Palestine, il a usurpé le Golan, il a envahi le Liban et il contrôle maintenant le sud de ce pays. Il a attaqué les pays arabes, de la Tunisie à l'Iraq. Il a lancé quatre guerres contre les pays arabes voisins, après avoir usurpé la Palestine elle-même. Il a essayé d'imposer la paix de la capitulation au Liban. Il ne cesse de menacer la sécurité de la région et de ses Etats. Il a rejeté le plan de paix arabe qui a été adopté par le Sommet de Fès en 1982, en dépit des énormes sacrifices que ce plan représentait pour les Arabes. Il l'a rejeté parce qu'il ne voulait pas d'une paix équilibrée. Enfin, et pas moins important, il rejette et perturbe, par tous les moyens possibles, les efforts que déploient les Nations Unies, y compris même ceux destinés à convoquer une conférence internationale pour discuter des chances de paix. Les autorités israéliennes vont même jusqu'à rejeter les discussions sur les chances de paix. Est-ce là l'attitude d'un peuple qui souhaite vraiment la paix?

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Alors que veulent-ils? Golda Meir, l'ancien Premier Ministre d'Israël, disait en 1969, "Il n'y a pas de Palestiniens, les Palestiniens n'existent pas." Voilà ce qu'ils voulaient. Golda Meir a disparu avec ce qu'elle a dit et il y a 5 millions de Palestiniens qui s'emploient à rétablir leurs droits. Les sionistes se rendent sûrement compte qu'ils vivent sur une terre usurpée et survivent à crédit. Ils rejettent la paix équilibrée comme s'ils faisaient une course contre la montre jusqu'à ce que vienne l'heure où ils devront affronter tout le monde arabe et musulman sur ses vastes terres et tous les peuples qui le composent. Le temps ne travaille pas pour eux et l'avenir peut être plein de surprises. Nous devons demander : est-ce que la persistance de l'oppression et de l'aveuglement est un objectif recherché par un peuple qui veut établir un Etat? Y-a-t-il des Etats qui peuvent être établis sur autre chose que la stabilité, la justice, la tranquillité et la paix, autant d'attributs qui font défaut à Israël? Est-ce qu'un Etat peut être établi aujourd'hui sur autre chose qu'un territoire nettement défini avec un peuple qui en est le propriétaire légitime et historique et qui gagne sa vie en exploitant ses ressources légitimes? Voilà tout ce qui manque à l'entité israélienne. Et par-dessus tout, ils veulent faire de la guerre un mode de vie, un moyen de subsistance et une justification de la stabilité. N'y-a-t-il pas là une contradiction fondamentale qui exige que l'on réfléchisse à la manière dont les Nations Unies abordent le problème palestinien, ses effets et ses conséquences sur le peuple palestinien ainsi que sur les peuples et Etats de la région, et même sur l'ensemble des relations internationales? Le rôle premier des Nations Unies est d'assurer une paix juste, la stabilité, l'équilibre dans les relations entre les peuples et les Etats. Le rapport du Comité précise :

"Le Comité considère qu'en cette étape critique, il est nécessaire que le Conseil de sécurité prenne d'urgence des mesures positives sur la base des recommandations formulées par le Comité dans son premier rapport et de celles adoptées par la Conférence internationale sur la question de Palestine tenue à Genève en 1983." (A/42/35, p. 21)

Ne devrions-nous pas réfléchir sérieusement au problème du peuple arabe de Palestine alors que nous constatons aujourd'hui pour la quarantième année consécutive que notre organisation n'a pas réussi à rétablir les droits du peuple palestinien et que nous constatons l'échec des Membres de l'Organisation à freiner Israël et à attribuer à l'établissement israélien, ainsi qu'à ceux qui le

M. Shihabi (Arabie saoudite)

soutiennent et lui fournissent les moyens de son arrogance, les moyens de mener la guerre et les fonds qui lui permettent de commettre ses crimes contre les Arabes et les musulmans, la responsabilité de tout ce qui se passe sur la terre de Palestine, hors de Palestine, contre les Arabes et les musulmans?

Al Qods, la première qibla et le troisième sanctuaire sacré de l'Islam, est le bastion inébranlable de la conscience, de la pensée et de la foi de chaque Arabe et de chaque musulman. Les sionistes, maintenant, et depuis que leur présence a profané Al Qods, s'efforcent de modifier son caractère et de changer ses traits. Nous les avertissons qu'en s'en prenant à Al Qods et à ses lieux saints, ils allumeront dans le monde musulman la volonté de défendre le caractère sacré de ses sanctuaires. Que l'on n'ait aucun doute quant à la détermination du monde musulman à rendre à Al Qods tout son caractère arabe, sa nature religieuse et à préserver complètement la sécurité des lieux saints.

Au cours des sessions antérieures, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, vous avez entendu les messages du Roi Fahd bin Abdul-Aziz adressés au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, dans lesquels il a réaffirmé l'attachement du Royaume d'Arabie saoudite aux droits du peuple arabe palestinien depuis que le problème existe jusqu'à ce que l'injustice ait été abolie de la terre de paix et a dit que notre attachement au droit du peuple arabe palestinien d'établir son propre Etat indépendant sur son propre territoire, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime jusqu'à ce que triomphent les droits du peuple arabe et musulman, de même que son attachement à la sécurité et à une paix juste.

Dans quelques jours, vous entendrez à nouveau le message du Gardien des deux Lieux saints à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien aux Nations Unies.

L'appel arabe à la paix contenu dans le plan de paix du sommet de Fès de 1982 aurait représenté une occasion historique si les sionistes avaient vraiment voulu la paix. Mais, comme vous avez pu le constater, tous leurs efforts visent à faire échec à la paix.

Je terminerai en affirmant que chaque jour qui passe et qui voit Israël poursuivre son oppression et son injustice ne fait que reculer les possibilités de paix et amènera les Nations Unies à assumer des responsabilités de plus en plus lourdes. Dans la Déclaration de Genève, publiée à l'issue de la Conférence

M. Shihabi (Arabie saoudite)

internationale des Nations Unies sur la question de Palestine en 1983, il était dit ce qui suit :

"... une solution juste de la question de Palestine, qui est au coeur du problème, est l'élément essentiel d'un règlement politique global, juste et durable au Moyen-Orient."

Il y était également dit :

"la tension internationale qui persiste depuis plusieurs dizaines d'années au Moyen-Orient, du fait principalement du refus d'Israël et de ceux qui soutiennent ses politiques expansionnistes de reconnaître les droits légitimes inaliénables du peuple palestinien." (A/CONF.114/42, par. 1)

Nous devons voir la vérité avant qu'il ne soit trop tard.

M. ZAPOTOCKY (Tchécoslovaquie) (interprétation du russe) : Quarante années ont passé depuis qu'à la deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la résolution 181 (II) relative au partage de la Palestine a été adoptée. Pendant toutes ces années, malgré les appels réitérés et les efforts constants de la communauté internationale, Israël s'est opposé à la création d'un Etat arabe palestinien indépendant. En conséquence, le Proche-Orient, depuis des décennies, est bouleversé par des crises et des violences et constitue l'un des foyers les plus dangereux de tension internationale.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

Après la création de l'Etat d'Israël, les peuples de cette région ont vécu une série de guerres, d'actes de violence et de terreur. Très souvent cela s'est produit avec la participation directe de puissances qui se trouvent à des milliers de kilomètres de cette région éprouvée. La question non réglée de Palestine reste au cœur du conflit arabo-israélien au Moyen-Orient, sans le règlement duquel on ne saurait envisager le rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région ni l'élimination d'un foyer dangereux de tension.

Au cours des décennies écoulées, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont affirmé dans leurs résolutions les droits légitimes du peuple palestinien. La communauté internationale exige constamment la réalisation de ces droits, comme le prouvent les positions et les activités de la Ligue des Etats arabes, des pays de la communauté socialiste, du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de la Conférence islamique et de toute une série d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales. Je saisis cette occasion pour saluer les efforts que déploient l'Organisation des Nations Unies et ses organes, son secrétaire général et les services concernés du Secrétariat.

Or, malheureusement, nous devons constater que, malgré tous ces efforts internationaux, la situation ne s'améliore pas. Bien au contraire, comme il est signalé dans le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés,

"...le Gouvernement israélien a continué d'appliquer une politique générale analogue à celle des années précédentes." (A/42/650, par. 206)

Il continue de pratiquer sa politique de répression et de terreur contre la population arabe des territoires occupés; il continue de proférer des menaces et de mener des actes d'agression contre les pays voisins.

Tant que le Gouvernement israélien et ceux qui l'appuient politiquement, financièrement et militairement ne modifieront pas radicalement leur politique, la situation explosive dans la région risquera toujours de se transformer en conflit armé, ce qui confirme qu'on ne peut assurer sa propre sécurité au détriment des droits et des intérêts légitimes des autres.

La politique myope d'Israël, qui foule brutalement aux pieds les droits du peuple palestinien et refuse de reconnaître l'Organisation de la libération de Palestine (OLP) comme étant son seul représentant légitime, ne fait que prolonger et intensifier la situation actuelle.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

La Tchécoslovaquie se félicite des résultats de la dix-huitième session du Conseil national palestinien, qui marquent un pas important vers le rétablissement de l'unité de l'OLP et le renforcement de son autorité et de sa capacité d'action. Nous pensons que l'OLP doit être reconnue et respectée en tant que partenaire souverain à part entière lors des négociations en vue de trouver un règlement juste, global et durable de la question de Palestine.

A notre avis, le seul moyen véritable d'aboutir à un tel règlement est la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, conformément à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, de l'Organisation de libération de la Palestine et d'Israël. Il y a un an, nous nous sommes félicités de l'initiative soviétique, qui, pour accélérer la préparation de cette conférence, envisageait la création d'un comité préparatoire composé des membres permanents du Conseil de sécurité.

Dans ses rapports, le Secrétaire général a toujours tenu le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale informés des positions internationales sur cette question. Dans son rapport de cette année sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général constate

"...on n'a pu encore obtenir l'accord de toutes les parties sur le principe d'une conférence internationale, si bien que je n'ai pu progresser comme je l'aurais voulu sur les questions de procédure... Malgré ces revers, il faut continuer à tout prix à rechercher un règlement d'ensemble par la voie de négociations auxquelles toutes les parties participeraient sous les auspices des Nations Unies." (A/42/1, p. 4)

A cet égard, la délégation tchécoslovaque souligne de nouveau que la situation qui s'est créée exige absolument qu'on accélère l'organisation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, y compris le début des travaux du Comité préparatoire. Pour ce faire, il faut que ceux qui, jusqu'à présent, envisageaient la possibilité d'une solution séparée réexaminent leur position et fassent preuve de la volonté politique nécessaire à la réalisation d'un règlement juste et durable du problème de Palestine et, partant, du problème du Moyen-Orient.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

On utilise souvent le mot "terrorisme" pour décrire la situation au Moyen-Orient. A cet égard, je me dois de faire observer que nous continuerons de nous opposer à toutes les formes de terrorisme individuel et, surtout, de terrorisme d'Etat. Mais nous repoussons vigoureusement les campagnes démagogiques et ceux qui les mènent, car ils se servent de l'étiquette "terrorisme" pour discréditer la lutte de libération nationale tandis qu'ils arment et financent des bandes terroristes de mercenaires. Cette hystérie et cette hypocrisie favorisent les desseins de ceux qui ne souhaitent pas un règlement juste de la situation au Moyen-Orient et, par là même, attisent la méfiance à l'égard des pays arabes et du mouvement de résistance palestinien. De telles campagnes détournent l'attention des causes véritables de la crise au Moyen-Orient et exploitent la tragédie des peuples du Moyen-Orient.

C'est pourquoi il faudrait examiner très attentivement la proposition de la Syrie tendant à tenir sous l'égide des Nations Unies une conférence internationale pour définir le terrorisme international et sa différence par rapport à la lutte de libération nationale.

Nous sommes profondément inquiets de l'approbation par le Sénat des Etats-Unis de l'additif No 940, en vertu duquel la création, l'existence et les activités de la Mission permanente de l'Observateur de l'Organisation de libération de la Palestine auprès des Nations Unies pourraient être déclarées illégales. A cet égard, nous approuvons entièrement les communiqués publiés par le Mouvement des pays non alignés et l'Organisation de la Conférence islamique ainsi que la position adoptée par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Cette décision du Sénat des Etats-Unis s'ajoute à la série de mesures récemment adoptées par les pouvoirs exécutif et législatif du pays hôte à l'égard de plusieurs missions permanentes auprès des Nations Unies. Cela n'est pas seulement un acte manifestement illégal et contraire à l'Accord relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi une mesure tendant à discréditer l'OLP devant l'opinion américaine et à nuire aux intérêts de l'OLP tandis que les Nations Unies redoublent d'efforts pour rechercher un règlement juste, global et durable de la question du Moyen-Orient et une solution à la question de Palestine.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

En conclusion, je suis convaincu que la communauté internationale va intensifier ses efforts pour soutenir la juste cause du peuple arabe de Palestine, y compris la réalisation de son droit inaliénable à créer son propre Etat. Toutefois, pour qu'une solution juste soit apportée à la question de Palestine et pour qu'une paix stable soit assurée dans la région, il est nécessaire qu'Israël renonce à sa politique d'agression, d'occupation et d'annexion et retire ses forces de tous les territoires qu'il occupe depuis 1967. Nous croyons que la lutte héroïque menée par le peuple palestinien pour sa libération nationale connaîtra une fin victorieuse et que les Nations Unies apporteront à cette cause une contribution notable.

M. AL-GHAILANI (Oman) (interprétation de l'arabe) : La question qui est actuellement soumise à l'examen de l'Assemblée générale est aussi vieille que l'Organisation elle-même. Il s'agit en effet d'une question qui retient l'attention de l'Assemblée depuis sa première session et qu'elle n'a cessé d'examiner tout au long de ces quatre décennies.

La question de Palestine est bien connue de tous; elle est au coeur du problème du Moyen-Orient. Elle est examinée chaque année à l'Assemblée générale, dans les grandes commissions, dans des comités spéciaux, au Conseil de sécurité, dans des conférences et dans de nombreux colloques. Malgré tout cela, les mesures positives qui auraient pu permettre de régler cette principale question humanitaire, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, n'ont malheureusement pas été prises jusqu'à présent. Cet état de choses a rendu le problème encore plus complexe, à tel point qu'il s'agit aujourd'hui d'une des questions les plus lourdes de menaces pour la paix et la sécurité internationales et pour la paix dans la région. La détérioration de la situation porte atteinte à la crédibilité de la communauté internationale et remet en question ses tentatives, par l'intermédiaire des Nations Unies, de défendre les principes consacrés par la Charte.

La situation au Moyen-Orient est passée au premier plan en 1967, lorsque le Conseil de sécurité adopta la résolution 242 (1967). A l'époque, Israël rejeta cette résolution et, jusqu'à ce jour, refuse encore de l'appliquer. Les Nations Unies n'ont pas été en mesure d'obliger Israël à respecter la résolution. Le fait qu'Israël ait intensifié ses actes d'agression et poursuivi sa politique d'occupation a conduit les Nations Unies à adopter des résolutions successives.

M. Al-Ghailani (Oman)

Au moment où le monde se félicite de la volonté de la majorité écrasante de la communauté internationale de trouver un règlement rapide à la question dont l'Assemblée est saisie et où il invite les cinq membres permanents du Conseil de sécurité à sortir au plus vite de l'impasse actuelle et à tenir une Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties concernées, le peuple palestinien, qui continue à souffrir sous l'occupation israélienne, espère que la tenue d'une telle conférence sera un moyen de réaliser ses droits légitimes, y compris le droit à l'autodétermination dans son pays, dans sa patrie. Les peuples de toute la région souhaitent que la conférence permette d'aboutir à une paix honorable, juste et durable.

Les circonstances qui ont conduit à l'accord entre les parties au conflit du Moyen-Orient quant à l'importance de parvenir à la paix fournissent une occasion majeure qu'il importe de saisir. Si tel n'est pas le cas, la paix ne sera jamais établie dans une région du monde qui présente les plus grands dangers. L'Assemblée générale est invitée à oeuvrer à la convocation à bref délai de la Conférence internationale sur la question de Palestine et sur la situation au Moyen-Orient, de manière à ce que la paix soit rétablie dans la région.

En terminant, ma délégation tient à féliciter le Secrétaire général des Nations Unies et ses collaborateurs des efforts qu'ils ont consentis concernant la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient. Dans son rapport, le Secrétaire général reconnaît qu'il existe différents facteurs, tant positifs que négatifs. En appuyant ce rapport, nous espérons ardemment qu'une conférence internationale de la paix sera bientôt convoquée et que les ravages de la guerre, les pertes de vies humaines et les déplacements de populations seront évités dans la région du Moyen-Orient.

M. BASENDWAH (Yémen) (interprétation de l'arabe) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom des deux parties du Yémen, le Nord et le Sud, à savoir la République arabe du Yémen et la République démocratique populaire du Yémen.

La discussion de la question de Palestine au cours de la présente session de l'Assemblée générale revêt une importance particulière. En effet, cette discussion coïncide avec le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration Balfour, le quarantième anniversaire de la création de l'Etat d'Israël en vertu de la résolution sur le partage de la Palestine arabe et avec le fait que deux décennies

M. Basendwah (Yémen)

se sont écoulées depuis qu'Israël a mis la main sur le reste de la Palestine, à savoir la bande de Gaza, la Cisjordanie et la ville sainte de Jérusalem, après avoir agressé l'Egypte, la Syrie et la Jordanie en juin 1967.

Il y a cinq ans, en juin 1982, Israël envahissait le Liban aux fins de liquider l'existence des Palestiniens. Cette invasion fut suivie de massacres effroyables et impitoyables dans les camps palestiniens de Sabra et de Chatila, faisant des centaines de victimes parmi les réfugiés palestiniens désarmés, dont des femmes, des vieillards et des enfants. Ce sont là de tristes souvenirs qui montrent clairement l'ampleur du drame qui frappe le peuple frère de Palestine, dont les fils sont toujours exposés aux assassinats, aux emprisonnements et aux expulsions de masse au seul motif qu'ils réclament ce droit garanti aux autres peuples, celui de vivre libres dans un Etat indépendant, sur leur propre territoire national.

Si l'Assemblée générale a garanti, par sa résolution 181 (II) de 1947, la création d'un Etat juif, elle n'a pu jusqu'à présent, et bien que 40 années se soient écoulées depuis l'adoption de cette résolution, garantir la création d'un Etat arabe.\*

---

\* M. Wijewardane (Sri Lanka), Vice-Président, assume la présidence.

M. Basendwah (Yémen)

Mais les choses ne se sont pas arrêtées à l'expropriation d'une partie de la Palestine pour y créer un Etat juif. Israël a spolié l'ensemble de la Palestine et elle poursuit ses actes, puisqu'il voit que l'Organisation des Nations Unies est incapable d'imposer la mise en oeuvre de ses multiples résolutions.

C'est ainsi qu'Israël pratique une politique d'oppression injuste contre le peuple palestinien à l'intérieur et à l'extérieur de sa patrie et ce avec l'appui militaire et autres de ses amis. Ceux qui connaissent les complots et les actes d'agression perpétrés contre le peuple palestinien, ceux qui connaissent ce par quoi le peuple palestinien est passé depuis le mandat britannique savent qu'aucun autre peuple dans l'histoire de l'homme, sinon les peuples de Namibie et d'Afrique du Sud, n'a souffert d'un drame aussi accablant que celui du peuple palestinien. Les étrangers dans cet Etat arabe sont devenus les dirigeants et les maîtres, alors que le peuple de cet Etat est persécuté, se trouve emprisonné ou vit comme réfugié dans des Etats arabes voisins. Des Palestiniens en exil n'ont pu et ne peuvent plus entrer en contact avec les autres membres de leur famille; ils ressassent sans cesse leurs souvenirs sans savoir quand ils pourront revenir dans leur pays. Ils en ont été éloignés par les autorités d'occupation et des Palestiniens se sont trouvés exposés à la mort à maintes reprises en raison des raids aériens menés par l'armée et la marine israéliennes contre les camps de réfugiés palestiniens ou à travers les opérations terroristes sauvages entreprises par des bandes de mercenaires.

Nombre de Palestiniens sont devenus martyrs dans de nombreuses capitales du monde. Comme nous tenons à ne pas épuiser le temps alloué à cette séance, nous ne citerons pas les noms de toutes les victimes de ces terroristes israéliens à l'intérieur de la Palestine qu'ils occupent par la force et à l'extérieur même de la Palestine, chaque fois qu'ils le peuvent.

Dans une tentative de tromper la communauté internationale, le Ministre des affaires étrangères de l'entité israélienne, Shimon Peres, au cours de la discussion générale qui a eu lieu dans la présente session, nous a parlé du désir de paix de son gouvernement. Il est venu porteur de mensonges; il a oublié que la voie de la paix est bien tracée, car les Nations Unies, dans la résolution 38/58 (1983) ont prévu la convocation d'une conférence de paix au Moyen-Orient, à laquelle participeraient toutes les parties concernées, dont l'OLP, sur une base

M. Basendwah (Yémen)

d'égalité; tous les Etats permanents du Conseil de sécurité participeraient également à cette conférence. Nul n'ignore quelle partie refuse la convocation de cette conférence qui rejette par conséquent la paix. S'agit-il des Palestiniens qui ont déclaré et qui continuent de déclarer au monde entier, y compris hier, par l'intermédiaire de M. Kaddoumi, qui a fait une déclaration du haut de cette tribune annonçant qu'ils sont prêts à participer à cette conférence lorsqu'elle sera convoquée ou s'agit-il des Israéliens dont le Premier Ministre continue de déclarer qu'il refuse la convocation de cette conférence et rejette la résolution des Nations Unies préconisant la tenue d'une telle conférence? Quelle est donc la partie qui refuse et rejette la paix?

Toute paix basée sur la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien sera rejetée par Israël, car on sait que la solution de la question de Palestine est le seul moyen d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Nous saluons les efforts louables déployés par le Secrétaire général des Nations Unies et ses collaborateurs qui nous ont présenté un rapport sur la situation au Moyen-Orient. Nous sommes conscients du fait que le rapport ne peut décrire dans tous les détails les pratiques criminelles arbitraires d'Israël contre le peuple palestinien désarmé. Il faudrait des milliers et des milliers de pages pour détailler tout cela; le rapport révèle toutefois les crimes des autorités israéliennes d'occupation qui vont du déni des droits et des libertés de l'homme aux meurtres perpétrés ouvertement.

Récemment, nous avons appris les pratiques du Shen Beth contre les prisonniers palestiniens. Nous avons fini par apprendre tout ce qui a été commis par les responsables des services secrets israéliens. Nous avons été mis au courant des moyens de torture qu'ils emploient et de leur façon d'obliquer les tribunaux à condamner les suspects. Toutefois, ils ont été encouragés en cela par les dirigeants d'Israël, à tel point que ce scandale est sans cesse évoqué par la presse.

A cette occasion, nous en appelons au Secrétaire général afin qu'il continue ses efforts jusqu'à la convocation de la conférence internationale de paix malgré le rejet de cette conférence par Israël. Nous espérons que la résolution prévoyant la convocation de cette conférence ne subira pas le même sort que les autres résolutions précédentes concernant la question de Palestine et la solution du conflit israélo-arabe.

M. Basendwah (Yémen)

Nous tenons à rendre hommage au Comité spécial pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, sous la direction de M. Sarré. Nous remercions ce comité pour les efforts qu'il a déployés pour s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées par l'Assemblée générale.

Nous saluons également le Comité enquêtant sur les pratiques israéliennes dans les territoires arabes occupés et l'UNRWA, qui viennent en aide au peuple palestinien jusqu'à ce qu'il puisse obtenir son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant sur son sol national.

Depuis la création de l'Etat d'Israël, il y a 40 ans, le peuple palestinien continue sa lutte légitime pour recouvrer ses droits mais, depuis l'agression de juin 1967, Israël a mis la main sur l'ensemble de la Palestine, profanant tout le sol de la Palestine. L'entité israélienne ne doit son existence qu'à sa politique fondée sur l'agression, la violence, l'expansion, le peuplement. Son histoire regorge d'agressions par ses pratiques contre les Palestiniens, soit avant ou après la création de l'Etat d'Israël. Cet Etat mérite notre condamnation.

M. Basendwah (Yémen)

Israël rejette la paix car la paix ne lui permettrait plus de pratiquer sa politique d'expansion et d'agression contre ses voisins.

Israël n'aurait pas défié la communauté internationale sans l'appui inconditionnel et sans limite des Etats-Unis d'Amérique. Ils utilisent tous les moyens possibles et imaginables pour appuyer Israël dans les tribunes internationales, à telle enseigne que nous ne savons plus qui dirige qui. Israël, par exemple, ne réserve pas un traitement honorable aux citoyens américains de souche palestinienne ou arabe et malgré cela, ses relations avec les Etats-Unis ne sont pas affectées.

Les partisans d'Israël n'hésitent pas à tuer des citoyens américains d'origine arabe à l'intérieur des Etats-Unis. Cependant Israël et ses supporteurs demeurent innocents aux yeux des juges américains. Israël commet des actes d'agression contre les Palestiniens civils désarmés, tue des Palestiniens, les emprisonne, les expulse, et malgré cela, aux yeux du Gouvernement américain et du Congrès, Israël demeure un Etat qui respecte les droits et les libertés de l'homme. Le zèle du Gouvernement américain est tel que le Congrès américain entend prendre une décision portant fermeture des bureaux de l'OLP auprès des Nations Unies, après avoir décidé la clôture de leur bureau d'information à Washington, violant ainsi l'accord avec le pays hôte des Nations Unies et cela, pour plaire à Israël. Si une telle décision était appliquée, elle constituerait un précédent dangereux pour les délégations des pays membres de l'Organisation des Nations Unies, car le fait que l'OLP ait été accepté comme observateur auprès des Nations Unies n'est pas dû à une décision prise par l'administration américaine mais à une résolution émanant de l'Assemblée générale. Il est grand temps que l'administration américaine réexamine sa position, qui ne doit pas s'inspirer de sa position partisane et favorable envers Israël.

Nous savons que le peuple des Etats-Unis d'Amérique a mené une lutte héroïque et a beaucoup enduré pour l'indépendance nationale et, par conséquent, il devrait comprendre la lutte du peuple palestinien pour recouvrer ses droits légitimes plutôt que d'appuyer Israël qui occupe la Palestine et qui nie les droits du peuple palestinien. Les Etats-Unis d'Amérique, aujourd'hui plus que jamais, devraient s'opposer à l'arrogance d'Israël, à son défi de la volonté internationale représenté par son refus de mettre en oeuvre les résolutions prévoyant le retour des Palestiniens sur leur sol national et prévoyant qu'Israël doit rendre à la Syrie et au Liban les territoires qu'il occupe.

M. Basendwah (Yémen)

La Conférence internationale de paix prévue par une résolution de l'Assemblée générale fournira une occasion historique pour instaurer la juste paix au Moyen-Orient.

Israël, qu'il s'agisse de la Palestine, du Sud-Liban ou du Golan agit tout comme le régime de Pretoria agit en Afrique du Sud, en Namibie et en Angola. Ces deux régimes, israélien et sud-africain, représentent les deux côtés de la même médaille.

Les dirigeants d'Israël doivent se plier à la volonté de la communauté internationale, de même que l'Afrique du Sud doit se plier à cette même volonté en ce qui concerne les peuples de la Namibie et de l'Afrique du Sud. Le peuple palestinien poursuivra sa lutte sous la direction de l'OLP, son seul représentant légitime. Les peuples qui luttent pour leur indépendance réussiront à triompher finalement. Les colonialistes et les racistes seront partout défaits.

M. KANE (Mauritanie) : Il y a à peine quelques jours notre assemblée examinait la question de la politique sud-africaine d'apartheid dont l'essence est un déni flagrant à la valeur humaine et un défi à toutes les normes du droit universel. Aujourd'hui, nous traitons de la politique d'Israël en Palestine occupée : l'une comme l'autre politique, si elles ne sont pas tout à fait identiques, présentent néanmoins des caractéristiques et des expressions si semblables qu'on croirait qu'elles puisent leurs sources dans la même idéologie : elles s'appuient toutes deux en effet sur des conceptions discriminatoires et utilisent la force pour se maintenir. Malgré les réprobations et les condamnations de la communauté internationale, les systèmes qu'elles incarnent continuent à fouler aux pieds toutes les normes et les principes du droit international au mépris de toute morale et de toute humanité. Et c'est peut-être cette caractéristique commune des deux politiques qu'avait déjà entrevue l'architecte de l'apartheid, le sinistre docteur Verwoerd lorsque en 1961, ici même, il s'écriait en réaction à ce qu'il considérait comme une incartade d'Israël pour son vote de condamnation de la politique d'apartheid :

"Qu'on ne vienne pas me dire qu'il y a une différence entre les deux pays du fait que l'un se fonde sur la séparation des races et l'autre sur celle des religions. Si la discrimination est condamnable dans un cas, elle l'est dans l'autre... Les Juifs ont pris le territoire d'Israël aux Arabes qui y vivaient depuis 1 000 ans; en cela je les approuve... Mais Israël est comme nous, un pays d'apartheid..."

M. Kane (Mauritanie)

Ces paroles prennent tout leur sens lorsqu'on examine l'évolution de la question de la Palestine depuis que l'ONU a décidé par sa résolution 181 du 29 novembre 1947 d'entériner le plan de partage du pays que lui avait proposé la Commission spéciale des Nations Unies sur la Palestine, créée quelques mois auparavant par une session extraordinaire. De ce plan sont nés Israël et le problème palestinien : pour paradoxal que cela puisse paraître, cette solution ne résolvait ni le problème des Juifs et encore moins celui des Palestiniens qui au fil des années, allait connaître des développements dramatiques du fait de la politique et des pratiques israéliennes. Expulsé en grand nombre de son territoire national, le peuple palestinien allait alors connaître les vicissitudes de l'exil pour ceux qui partaient, de la domination pour ceux qui restaient. Sa situation dans les deux cas était précaire mais elle empira à la suite de l'agression israélienne de 1967 contre les territoires arabes, qui vit un second flot de Palestiniens prendre le chemin de l'exil pendant qu'Israël s'installait dans ces terres acquises par la force dont la totalité de la Palestine, y compris Jérusalem.

M. Kane (Mauritanie)

En dépit du principe universellement reconnu de l'inadmissibilité de l'acquisition des territoires par la force et des provisions pertinentes de la Convention de Genève du 12 août 1949 relatives à la protection des personnes civiles, Israël semble s'être installé définitivement dans ces territoires et s'évertue à transformer le visage des terres acquises malgré les protestations de ses habitants arabes et les appels de la communauté internationale. C'est ainsi que sa politique d'annexion et de peuplement de ces terres commencée avec l'occupation est devenue systématique à partir de 1977. Des restrictions sans nombre aux droits des Palestiniens de s'exprimer, de circuler librement ou de former des associations sont continuellement renforcées. La politique dite de la main de fer est poursuivie sans relâche afin de contenir le sentiment populaire et restreindre les activités d'opposition à l'occupation. En un mot, Israël a mis en place tout un arsenal politico-juridique dont le caractère répressif n'a rien à envier à celui de l'apartheid.

Face à cette situation, le peuple palestinien, las d'attendre le redressement des torts qui lui avaient été faits, a dû se résoudre à engager, sous la direction de son unique et légitime représentant l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), la lutte nationale de libération pour affirmer son existence en tant que peuple. Malgré les rigueurs de l'exil et celles plus draconiennes de l'occupation, il fait face avec courage et détermination à toutes les tentatives visant à dénaturer son combat juste et héroïque pour le recouvrement de ses droits inaliénables à l'autodétermination, à l'indépendance et au retour dans ses foyers.

La Mauritanie, comme elle l'a toujours été, reste solidaire de ce juste combat et salue la mémoire de tous les héros tombés au champ d'honneur. Elle réaffirme son soutien indéfectible à la cause du peuple palestinien et loue les lourds sacrifices qu'il consent dans son combat héroïque sous la direction de l'OLP.

Devant cette grave situation qui prévaut en Palestine occupée, la communauté internationale n'a cessé de réclamer d'Israël le retrait total des territoires arabes occupés. Par diverses résolutions, elle l'a invité à mettre un terme à son occupation, à sa politique répressive et à toutes les actions visant à aliéner l'héritage historique et les biens des Palestiniens et en particulier le caractère de la ville sainte d'Al Quods. Mon gouvernement, comme tous les pays musulmans et tous ceux épris de paix et de justice, rejette la loi fondamentale du 13 juillet 1980 par laquelle le régime d'Israël a décidé unilatéralement d'en faire sa capitale.

M. Kane (Mauritanie)

Depuis la création d'Israël, le Moyen-Orient et la Palestine en particulier sont devenus des foyers de tension permanente sur fond de tragédies humaines récurrentes. En 1948, sur un total de 1,3 million d'Arabes palestiniens qui vivaient dans ce territoire, 750 000 ont pris le chemin de l'exil, rejoints presque 19 ans plus tard, en 1967, par une seconde vague de plus de 500 000. Aujourd'hui, ces réfugiés constituent environ la moitié de la population palestinienne. Non content de les avoir poussés à l'exil dans des conditions dramatiques, l'Etat d'Israël les pourchasse jusque dans les pays où ils ont trouvé refuge. Les scènes révoltantes de massacres de Deir Yassin naguère ou, encore plus près de nous, celles de Sabra et de Chatila sont encore vivantes dans les esprits et attestent de la cruauté et de l'inhumanité du régime fasciste qui les a permis et exécutés.

Pendant très longtemps le monde soumis à la propagande du régime d'Israël n'a perçu des atrocités de ce pays que l'aspect des réfugiés. Il est cependant réconfortant de constater que depuis le début des années 70 il prend de plus en plus conscience de la vraie nature de ce système d'occupation et d'oppression qui, comme tous les régimes de ce genre, ne se perpétue que grâce à la force et au déni des droits élémentaires des peuples. C'est ainsi qu'en décembre 1969, l'Assemblée générale reconnaissait formellement que :

"... le problème des réfugiés arabes de Palestine provient du fait que leurs droits inaliénables, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, leur sont déniés."

[résolution 2535 B (XXIV)]

Allant plus loin, elle réaffirmait par sa résolution 3236 (XXIX) du 22 novembre 1974 les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'indépendance et à la souveraineté nationale et le droit de retourner dans leurs foyers et leurs biens. Elle reconnaissait, en outre, le droit de ce peuple de recouvrer ses droits "par tous les moyens conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies".

Pour assurer le suivi de ces résolutions relatives à la Palestine, elle créait, le 10 novembre 1975, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui depuis cette date et sous la direction avisée de ses présidents successifs n'a cessé d'attirer l'attention du monde sur la gravité de la situation qui prévaut en Palestine et sur la nécessité d'une solution rapide.

Cette année encore, le rapport A/42/35 qu'il soumet à notre considération mérite les éloges de notre assemblée à cause du sérieux, du réalisme et de la pertinence qui le caractérise. Mon pays tient à saluer le dévouement et la

M. Kane (Mauritanie)

lucidité avec lesquelles ses membres, en particulier son président, l'Ambassadeur Massamba Sarré, de la République soeur du Sénégal, s'acquittent de leur mandat. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre reconnaissance et de nos encouragements.

Le travail conjugué du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et de l'Assemblée générale a déjà permis depuis la Conférence internationale de Genève sur la Palestine, en 1983, de concevoir un programme d'action pour la réalisation des droits des Palestiniens dont le programme d'application devrait commencer par la convocation, sous les auspices des Nations Unies d'une conférence internationale de la paix au Moyen-Orient. En dépit de l'acceptation de cette idée par les diverses parties arabes intéressées, celle-ci n'a pu voir le jour jusqu'à présent à cause du refus obstiné d'Israël. Il semblerait toutefois selon le dernier rapport A/42/277 du Secrétaire général, daté du 7 mai 1987, qu'une volonté générale existe de prendre en considération diverses possibilités pour une formule acceptable de négociation, mais que les vues diffèrent toujours à la fois sur la forme que devrait revêtir la Conférence et sur la manière dont elle devrait être préparée. Mon pays est d'avis que tout devrait être mis en oeuvre pour parvenir à l'organisation rapide de cette conférence car son retard signifierait des souffrances accrues pour le peuple palestinien et les peuples de la région. Mais Israël est-il prêt à se détourner de sa politique de force pour répondre positivement enfin aux efforts et aux appels de la communauté internationale?

M. BEIN (Israël) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, comme mes collègues et moi-même, vous devez sans doute vous sentir impuissant et incapable d'arrêter la répétition futile et interminable de ce "débat" année après année. Vous aussi devez avoir un sentiment de déjà vu. Est-ce bien ce que l'Assemblée générale des Nations Unies est censée faire? L'idée n'était-elle pas d'essayer de surmonter les différends, de rechercher des accords? Cette assemblée n'était pas censée servir d'arène au débat de différends à la seule fin de les perpétuer. Des accusations sans fondement ne sauraient être le moyen de créer une atmosphère empreinte de bonne volonté et de bon sens, si indispensables à l'instauration de la paix au Moyen-Orient.

M. Bein (Israël)

La première question qui vient à l'esprit est la suivante : pourquoi ce point de l'ordre du jour est-il intitulé "Question de Palestine"? Pourquoi une question, pourquoi pas une réponse? Et où est la Palestine? Est-ce le territoire qui était autrefois son mandat britannique? C'est ce que prétend l'OLP. L'article 2 de sa charte parle de la Palestine de la manière suivante :

"La Palestine avec ses limites qui existaient à l'époque du mandat britannique constitue une unité territoriale indivisible."

La notion de Palestine de l'OLP inclut donc non seulement Israël, la Judée, la Samarie et Gaza, mais également le Royaume hachémite de Jordanie. L'OLP déclare plus loin à l'article 19 de sa charte :

"Le partage de la Palestine en 1947 et la création d'Israël sont fondamentalement nuls et nonavenus, quel que soit le temps écoulé depuis lors..."

Autrement dit, l'OLP cherche à liquider Israël et à s'emparer de la Jordanie.

Si ce sont là ses revendications, on comprend parfaitement pourquoi la Palestine reste une question à laquelle aucune réponse raisonnable ou concrète ne peut être apportée. Cela nous conduit également à penser que le titre même de ce débat n'est qu'un euphémisme.

Dans cette assemblée, nous avons l'habitude des euphémismes. Au cours du débat général, il n'y a pas de débat, seulement des déclarations; les représentants permanents sont tous temporaires et, ce qui est plus grave, des campagnes antisémites et antijuives se cachent sous l'euphémisme d'antisionisme. Dans ces murs, nous entendons un représentant parler de "la sale tête de sioniste" d'un autre représentant. Les représentants peuvent-ils croire cela : "une tête de sioniste"? Cela ne leur rappelle-t-il pas des expressions analogues qui avaient cours dans les années 30 et 40 et qui ont abouti à l'holocauste et à ses 6 millions de victimes juives, ou étaient-ce seulement des victimes "sionistes" qui ont été brûlées dans les fours d'Auschwitz? Souvenez-vous des paroles du révérend Martin Luther King, Jr., qui disait à des étudiants à l'Université Harvard dans l'une des dernières allocutions qu'il a prononcées avant d'être assassiné en 1968 :

"Lorsque les gens critiquent le sionisme, ils veulent parler des Juifs. Vous parlez d'antisémitisme."

M. Bein (Israël)

Parfois, certains Arabes se laissent aller et parlent différemment du sionisme. Prenez, par exemple, Elias Farah, l'adjoint de Michel Aflaq, le fondateur du parti Baath. Voici ce qu'il disait dans The New Yorker du 10 octobre 1987 :

"Nous avons beaucoup en commun avec le sionisme, dont l'objectif est une renaissance juive. Le nôtre - parlant du Baath - c'est la renaissance arabe..."

Ce titre "Question de Palestine" est-il un autre euphémisme? Je crains que ce débat tende vraiment à mettre en doute le droit inaliénable d'Israël d'exister. Ce qu'ils voulaient vraiment, mais qu'ils n'ont pas osé faire, c'était intituler ce débat "Question d'Israël".

Soyez rassurés : Israël n'est pas une question; c'est une réponse, une réponse aux prières de millions de personnes, l'accomplissement du rêve sioniste et des aspirations de nombreuses générations, comme l'a reconnu Elias Farah par inadvertance. Israël est là pour rester, même si certaines délégations voudraient qu'il n'ait jamais existé.

La vérité est que pour certaines délégations, le problème n'est pas l'absence d'un autre Etat arabe au Moyen-Orient. Leur problème tient plutôt à la présence, à l'existence même, d'Israël. En entendant certaines déclarations faites à l'Assemblée, on pourrait en conclure que les pays arabes et les Arabes palestiniens sont vraisemblablement tous victimes de l'agression israélienne. Mais la répétition de mensonges flagrants et la déformation des faits n'en font pas pour autant une vérité. On ne peut pas effacer les faits de l'histoire; et les faits sont que tant Israël que les Palestiniens sont victimes de l'agression continue de certains pays arabes. En outre, ce sujet ou ce problème ou cette question, comme on l'appelle ici, n'a pas commencé en 1967. L'histoire n'a pas commencé avec la guerre des Six jours.

A la suite de la première guerre mondiale, la Société des Nations a réaffirmé les droits du peuple juif dans sa terre d'origine. Après la seconde guerre mondiale, l'Assemblée générale, le 29 novembre 1947, a confirmé le droit inaliénable du peuple juif à son Etat dans ce qui avait été jusqu'alors la Palestine sous mandat britannique. L'Assemblée générale envisageait la paix entre Israël et les Palestiniens, mais les Etats arabes ont rejeté cette proposition.

M. Bein (Israël)

Le 15 mai 1948, le jour où Israël a obtenu son indépendance, cinq armées arabes ont attaqué, déclarant ouvertement que leur intention était de détruire l'Etat juif.

Cela est apparu très clairement au monde entier. Écoutons la description faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique. A la 299e séance du Conseil de sécurité, le matin du 21 mai 1948, Andreï Gromyko, Ministre des affaires étrangères, déclarait ce qui suit :

"La délégation de l'URSS ne peut manquer d'exprimer l'étonnement que lui cause l'attitude adoptée par les Etats arabes dans la question palestinienne; nous sommes tout particulièrement surpris de voir que ces Etats, ou du moins certains d'entre eux, se sont décidés à envoyer les troupes en Palestine et à prendre des mesures militaires dans le but d'anéantir le mouvement de libération nationale qui se manifeste dans ce pays."

Le mouvement de libération nationale, dont M. Gromyko disait que les Arabes voulaient le supprimer, était, bien sûr, le sionisme, le mouvement de libération nationale juif et celui d'Israël. M. Gromyko poursuivait :

"Nous n'avons connaissance d'aucune invasion du territoire d'un autre Etat par les forces armées d'Israël, sauf en cas de légitime défense, lorsqu'il a dû repousser les attaques des forces armées d'autres Etats sur le territoire israélien. C'était de la légitime défense au plein sens du terme."

(Documents officiels du Conseil de sécurité, 299e séance, p. 7).

A la 302e séance du Conseil de sécurité, le lendemain, le samedi 22 mai 1948 après-midi, le représentant américain, M. Warren Austin disait au Conseil :

"... j'estime que nous ne saurions passer sous silence le caractère international de cette rupture de la paix. Les preuves les plus fortes et les plus importantes que nous ayons sur cette question, nous les tenons probablement des pays dont les cinq armées ont envahi la Palestine et qui ont eux-mêmes reconnu qu'ils y poursuivent une guerre..."

Nous avons donc, en ce qui concerne la violation de la loi internationale, la preuve la plus forte, à savoir l'aveu même de ceux qui se sont rendus coupables de cette violation." (Documents officiels du Conseil de sécurité, 302e séance, p. 41 et 43).

M. Bein (Israël)

A l'époque, les Arabes n'ont pas refusé d'accepter la responsabilité de leur agression. Au contraire, il l'ont revendiquée. M. Jamal Al-Husseini, représentant le haut Comité arabe, considéré à l'époque comme représentant les Arabes palestiniens, a dit au Conseil de sécurité, à sa 283e séance, dans la soirée du vendredi 16 avril 1948 :

"Le représentant de l'Agence juive nous a dit hier qu'ils n'étaient pas des attaquants, que c'était les Arabes qui avaient commencé les combats. Nous ne l'avons pas nié. Nous avons dit au monde entier que nous allions nous battre."

Et le Secrétaire général de la Ligue arabe, le général Azzam Pasha, déclarait le 15 mai 1948, le jour où cinq armées arabes ont envahi l'Etat nouveau-né d'Israël :

"Cette guerre sera une guerre d'extermination et un massacre de grande envergure dont l'histoire se rappellera tout comme les massacres mongols et les croisades."

Mais personne ne l'a mieux dit que El-Haj Amin Al-Husseini, le mufti de Jérusalem. Husseini ne s'est pas contenté d'envoyer un télégramme de félicitations à Adolf Hitler lorsque les nazis ont promulgué les lois racistes de Nuremberg en 1935. Il ne s'est pas non plus contenté d'envoyer une lettre personnelle à Hitler, en 1939, pour le féliciter de "ses grandes victoires politiques et militaires". C'est ce même mufti de Jérusalem qui a rencontré Hitler, à Berlin, le 28 novembre 1941 et qui a collaboré avec lui à la "solution finale", comme on l'a appelée, en recrutant une brigade SS musulmane.

D'ailleurs, soit dit en passant, on se souviendra que ce n'était pas une brigade arabe mais une brigade sioniste qui a lutté aux côtés des Alliés en Europe pour liquider le nazisme, le fascisme et le racisme sous toutes ses formes et manifestations.

C'est ce même El-Haj Amin Al-Husseini qui a lancé cet appel aux pays arabes en 1948 :

"Je déclare la guerre sainte, ô mes frères musulmans! Tuez les Juifs, tuez les tous!"

C'était le mufti de Jérusalem qui parlait.

Cette tentative d'exterminer l'Etat juif et ses habitants a échoué. Mais l'agression contre mon pays a continué.

M. Bein (Israël)

En 1956, des infiltrations d'irréguliers ont été organisées en Israël. Des attaques terroristes et des incursions d'armées régulières ont causé des centaines de victimes et ont perturbé la vie normale et la sécurité de la circulation dans toute la partie méridionale du pays.

Cela a provoqué la campagne du Sinaï, au cours de laquelle Israël a détruit les bases des feddayins dans le Sinaï. Mais là encore, à peine les agresseurs avaient-ils pansé leurs blessures qu'ils se préparaient déjà à l'attaque suivante. Et en 1967, ils étaient prêts.

En mai 1967, le détroit de Tiran a été fermé aux navires israéliens, les forces des Nations Unies ont reçu l'ordre de quitter le Sinaï, et les armées arabes sont venues s'installer dans cette péninsule avec l'objectif ouvertement déclaré d'attaquer Israël. C'est ce qui a déclenché la guerre des Six jours. Israël a instamment demandé à son voisin de l'est de ne pas participer à cette guerre, mais ce voisin a ignoré cet appel et a attaqué Jérusalem. Six jours plus tard, lorsque l'attaque arabe eut été repoussée, Israël s'est trouvé maître de la Judée, de la Samarie, de Gaza et du Sinaï, le terrain à partir duquel les armées arabes avaient lancé leurs attaques meurtrières contre Israël.

Mais à nouveau, en octobre 1973, le jour de Yom Kippour, le jour le plus sacré du calendrier juif, deux armées arabes ont lancé une attaque surprise contre Israël. Même dans ces conditions, Israël a finalement réussi à repousser les envahisseurs.

Si agression il y a eu, ce n'était pas le fait d'Israël. C'était une agression dirigée contre Israël. Depuis qu'il a vu le jour, Israël a constamment été sur la défensive pour se protéger des attaques de ses voisins.

J'en viens maintenant à la question des réfugiés. La guerre d'agression déclenchée par les pays arabes contre Israël en 1948 a provoqué parmi les Arabes un mouvement d'émigration d'Israël. La cause de ce mouvement est donnée dans les Mémoires d'Haled El-Azm, Premier Ministre de la Syrie de 1948 à 1949, publiés à Beyrouth en 1973, où il est dit dans la première partie :

"Depuis 1948, nous avons réclamé le retour des réfugiés dans leurs foyers. Mais c'est nous" - c'est-à-dire les Arabes - " qui les avons encouragés à partir. Nous avons détruit la vie d'un million de réfugiés arabes en leur demandant et en les implorant de quitter leur pays, leur foyer, leur travail et leurs affaires et c'est à cause de nous qu'ils se trouvent démunis de tout, et sans emploi, alors que chacun d'eux occupait un emploi pour lequel il était qualifié et dont il pouvait tirer subsistance."

Cette même guerre a également provoqué un exode des Juifs des terres arabes. Le nombre de réfugiés juifs était à peu près équivalent au nombre de réfugiés arabes. Cela est fermement établi dans un document des Nations Unies (ST/ESA/SER.A/64) intitulé Tendances et caractéristiques des migrations internationales depuis 1950 - Mouvements de réfugiés et transferts de populations, étude démographique No 64, établie par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat. Les réfugiés juifs en provenance des pays arabes avaient dû laisser derrière eux l'endroit où leur famille vivait depuis des siècles. Ils avaient dû abandonner des biens privés et communautaires considérables. En Israël, nous les avons reçus les bras ouverts et, dans un laps de temps relativement court, ils sont devenus des citoyens productifs et autonomes.

Un million de Juifs ont fui les pays arabes; la majorité, environ 800 000, s'est établie en Israël. Environ 600 000 Arabes ont quitté Israël. En fait, un échange de populations s'est produit entre Israël et les pays arabes. Il y a une certaine analogie entre l'échange de populations juif-arabe et les échanges qui se sont produits entre la Grèce et la Turquie dans les années 20, et entre l'Inde et le Pakistan à la fin des années 40. Ces derniers échanges comportaient en fait des déplacements de populations sur une échelle beaucoup plus vaste, mais le principe reste le même.

Si nous voulons poursuivre la recherche d'un éventuel règlement, nous ne pouvons pas songer à inverser ces mouvements parallèles de masses de populations juifs et arabes. Nous devons au contraire nous inspirer de l'expérience réussie acquise dans d'autres parties du monde lors de l'intégration de réfugiés sur de nouvelles terres.

Les Arabes qui ont quitté Israël ont trouvé refuge parmi les leurs. La grande majorité n'a jamais quitté le territoire de l'ancien mandat britannique de Palestine; ils sont passés simplement des zones sous contrôle juif à celles sous contrôle arabe. Leur passage d'un côté de la ligne d'armistice à l'autre constitue un changement beaucoup moins radical que le mouvement des Juifs venant des terres arabes vers Israël.

Pourtant, les réfugiés arabes sont devenus les pupilles des Nations Unies. Il n'y a pas eu de délibérations aux Nations Unies au sujet du sort des réfugiés juifs. Aucune institution de secours n'a été mise sur pied par cette organisation pour les aider à se réinstaller. On a laissé Israël faire face à cette situation par ses propres moyens. Et c'est ce qu'il a fait, sans disposer de grandes étendues de terre ou de milliards de dollars de richesses pétrolières.

M. Bein (Israël)

Les réfugiés juifs des pays arabes ont été pleinement intégrés dans notre société tandis que les réfugiés palestiniens arabes ont été rejetés par la plupart de leurs frères de sang arabes. La plupart des gouvernements arabes leur ont refusé la citoyenneté et même le droit de résidence normale et les ont maintenus dans des camps de réfugiés depuis 1948 jusqu'à ce jour.

Seul un pays arabe, la Jordanie, s'est comporté différemment. Elle a accordé aux réfugiés palestiniens des droits de nationalité égaux. Dans un discours à Amman le 15 juin 1966, le Roi Hussein a défini sa position comme suit :

"Nous avons toujours rejeté la fausse logique et la politique ridicule qui affirment que les réfugiés doivent rester dans les limites de leurs camps et de leurs barbelés pour transformer le problème en un problème international, en un problème d'assistance et d'aide uniquement, dont le succès et l'échec se mesurent par le montant d'argent fourni chaque année, un problème perpétué pour que les souffrances et les épreuves reçoivent leur expression dans les discours traditionnels prononcés chaque année aux Nations Unies pour recueillir des dons. Dans la mesure de nos moyens et de nos responsabilités, nous nous opposons à la politique qui consiste à réprimer tout un peuple, à le démoraliser et à le laisser à la merci du Tout-Puissant au moyen des tickets de rationnement. C'est une insulte à la dignité d'un peuple comme le nôtre."

Certains pays arabes prétendent aujourd'hui que leur campagne contre Israël est menée au nom des Arabes palestiniens. Mais ce sont les Palestiniens qui ont en fait été les victimes de cette agression de nos voisins arabes. Écoutons ce que Abu Mazen, Membre du Comité exécutif de l'OLP, disait à ce propos, et qui a été publié dans Falastin al-Tawara, en mars 1976 :

"Les armées arabes sont entrées en Palestine pour protéger les Palestiniens ... au lieu de quoi elles les ont abandonnés, les ont forcés à émigrer et à quitter leur patrie, leur ont imposé un blocus politique et idéologique et les ont jetés en prison..."

Les régimes arabes n'ont pas seulement créé le problème des réfugiés arabes; ils se sont efforcés de le perpétuer. Permettez-moi de citer une autorité en la matière, M. Ralph Galloway, ancien responsable de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en Jordanie, qui disait en août 1958 :

"Les Etats arabes ne veulent pas résoudre le problème des réfugiés. Ils veulent le garder comme une plaie ouverte, un affront aux Nations Unies et une arme contre Israël. Les dirigeants arabes se moquent bien de savoir si les réfugiés vivent ou meurent."

M. Bein (Israël)

Pour démontrer le cynisme avec lequel certains pays arabes utilisent les tribulations des réfugiés, permettez-moi de citer une résolution adoptée par la conférence dite des réfugiés tenue à Homs, en Syrie, le 15 juillet 1957 et répétée sans cesse depuis :

"Toute discussion tendant à résoudre le problème palestinien qui ne sera pas fondée sur la garantie du droit des réfugiés d'annihiler Israël sera considérée comme une profanation du peuple arabe et un acte de trahison."

Ceci contraste de façon manifeste avec la politique de mon pays qui a été adoptée depuis le jour de sa création. Le document portant création d'Israël, sa déclaration d'indépendance, en mai 1948, énonçait :

"Nous lançons un appel - au milieu même de l'assaut lancé contre nous depuis des mois - aux habitants arabes de l'Etat d'Israël pour qu'ils préservent la paix et participent à la construction de l'Etat sur la base d'une citoyenneté pleine et égale et d'une représentation dûment assurée dans toutes ses institutions provisoires et permanentes.

Nous tendons la main à tous les Etats voisins et à leurs peuples, dans une offre de paix et de bon voisinage, et leur demandons d'établir des liens de coopération et d'aide mutuelle avec le peuple juif souverain établi sur sa propre terre. L'Etat d'Israël est prêt à faire sa part dans un effort commun pour faire progresser l'ensemble du Proche-Orient."

Israël non seulement a absorbé 800 000 réfugiés juifs venus des pays arabes, mais a aussi adopté des mesures importantes pour aider les réfugiés arabes. Nous l'avons fait malgré des risques évidents pour notre sécurité et en dépit de l'absence de paix. Au début des années 50, 50 000 réfugiés arabes sont revenus en Israël dans le cadre d'un plan de réunion des familles. Cinquante mille autres Arabes déplacés en Israël ont été réinstallés. Israël a offert de participer à tout programme destiné à aider à la réinstallation de réfugiés dans le monde arabe.

De plus, Israël a permis le retour des personnes déplacées à la suite de la guerre des Six jours. Le nombre total de ces permis depuis 1967 s'élève à 72 000. Ces permis ont été délivrés bien que l'OLP exploite souvent ces déplacements de personnes à ses propres fins terroristes.

M. Bein (Israël)

On le sait fort bien, les revenus des pays arabes producteurs de pétrole se comptent en centaines de milliards de dollars. Entre parenthèses, deux milliards de dollars chaque année proviennent des exportations de pétrole vers l'Afrique du Sud. Quelle partie de ces revenus énormes emploient-ils au profit des Arabes palestiniens? Je ne parle pas bien entendu de l'argent versé chaque année pour être à l'abri de l'OLP, qui l'utilise pour perfectionner son réseau terroriste mondial. Je parle de milliards qui auraient pu être employés à des fins productives. Avec une semaine de revenus tirés du pétrole, le problème palestinien sous tous ses aspects aurait pu facilement être résolu, mais il semble qu'une solution aussi humaine - ou d'ailleurs une solution quelconque - ne figure pas sur la liste des priorités de la plupart des pays arabes.

Permettez-moi d'illustrer cela en citant un exemple provenant des Nations Unies. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a approuvé plusieurs projets pour la Judée, la Samarie et Gaza en vue d'aider les Arabes palestiniens. Le coût total de ces projets s'élève à 56 millions de dollars. Jusqu'à présent, le PNUD a reçu pour ces projets 8 millions de dollars de contributions des Etats Membres, mais 2 millions seulement de sources arabes.

Les 2 millions de dollars des Etats arabes représentent moins de 1/222 000e - je répète, moins de 1/222 000e - des réserves financières identifiées de pays arabes exportateurs de pétrole, qui s'élevaient cette année à 444 000 milliards de dollars.

M. Bein (Israël)

Au lieu d'essayer véritablement d'aider leurs frères palestiniens, les pays arabes ont commencé à créer de nouveaux organes qui gaspillent de l'argent au nom de "la cause des Palestiniens". Tous ces comités, divisions, rapports et séminaires ne servent cependant pas les intérêts des Arabes palestiniens. Bien au contraire, ils ne font qu'attiser le conflit. Ils empêchent la modération, la négociation et la paix.

Examinons les 4 470 000 dollars alloués par le budget-programme des Nations Unies pour l'exercice biennal 1988-1990 (A/42/6). Les crédits sont répartis comme suit : pour le Comité dit pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien; pour la Division des droits des Palestiniens; pour les programmes de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED); pour un rapport du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) sur les conditions de vie du peuple palestinien; pour le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes; et pour les prétendues activités spéciales d'information dite publique.

Près de 5 millions de dollars sont gaspillés. Cette dépense ne fait nullement avancer la solution réelle du problème. Les Arabes palestiniens ne profitent pas de ces comités ni de ces rapports, proposés par ceux qui rejettent la paix mais payés par les gouvernements de tous les Etats Membres. Ces gouvernements ne poursuivent pas l'objectif de l'extrémisme, mais ils acceptent sans critique le renouvellement annuel de ces allocations stériles et nuisibles. Les Arabes palestiniens ne leur en sauront pas gré, car tous ces comités, divisions, programmes et rapports ne les aident en rien.

Il y a 10 ans, nous avons été témoins d'une démarche significative entreprise par un dirigeant courageux : la visite du Président Sadate à Jérusalem. Cette visite historique a abouti aux Accords de Camp David et ouvert la voie à l'accord de paix entre l'Egypte et Israël, fondé sur les résolutions 242 (1978) et 338 (1973). Les Accords de Camp David stipulent :

"L'Egypte, Israël, la Jordanie et les représentants du peuple palestinien devraient participer aux négociations sur la solution du problème palestinien sous tous ses aspects. Pour réaliser cet objectif, on doit entamer les négociations sur la question relative à la Rive occidentale et à Gaza."

M. Bein (Israël)

De cette tribune, l'année dernière, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Israël, M. Yitzhak Shamir, qui est aujourd'hui notre premier ministre, a évoqué les Accords de Camp David :

"Ils se sont avérés décisifs pour sortir de cette spirale guerrière, et ils ont prouvé sans équivoque qu'il n'y avait pas d'alternative aux négociations directes. Jusqu'à ce jour, ils demeurent le seul plan de compromis et de paix entre Israël et ses voisins arabes." (A/41/PV.16, p. 67)

Et au cours de la présente session de l'Assemblée générale, notre actuel Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, M. Shimon Peres, a déclaré :

"nous sommes à l'aube d'une nouvelle promesse pour nos enfants, et pour ceux de nos voisins : vivre dans l'entente en dépit des différences, déterminer leur propre destin sans ingérence de forces armées motivées par la haine." (A/42/PV.17, p. 22)

Il poursuit :

"Nous avons tous mûri politiquement du fait des échecs répétés des efforts visant à mettre au point des plans de paix pour notre région; nous avons compris qu'aucun n'était acceptable en tant que condition préalable à la négociation car le but de celle-ci est de trouver des solutions auxquelles on ne pourrait parvenir autrement. C'est ainsi que ces trois dernières années, nous avons concentré nos efforts sur le plan le plus prometteur, à savoir engager des négociations sans préjuger de leur issue." (Ibid., p. 26)

Le moment est venu pour les gouvernements arabes d'être prêts à commencer des négociations sans condition préalable. Le moment est venu d'arrêter d'exploiter et de déformer la question des Arabes palestiniens pour susciter la haine contre Israël. Le moment est venu d'arrêter la campagne de diffamation du peuple juif, de son mouvement de libération nationale - le sionisme - et de l'Etat juif d'Israël,

Ces débats aux Nations Unies semblent considérablement détachés de la réalité changeante du Moyen-Orient. Le Sommet arabe, à Amman, il y a à peine deux semaines, avait laissé espérer plus de réalisme.

Pour la première fois, la question palestinienne commence à prendre ses dimensions réelles. Elle se profile au côté, en fait derrière, l'horrible guerre du Golfe qui fait aujourd'hui tant de morts. C'est la première manifestation de la

M. Bein (Israël)

réalité plus large des conflits internes entre les régimes arabes au Moyen-Orient, de l'Iraq et l'Iran à l'est à l'agression libyenne contre le Tchad ou au conflit du Sahara plus à l'ouest. Autrement dit, la "Question de Palestine", comme on l'appelle ici, n'est pas au coeur de la situation ni ni au centre du conflit au Moyen-Orient. Les dirigeants arabes eux-mêmes ont dit que le foyer du danger venait du Golfe, de la guerre sanginaire qui s'y poursuit, et de l'idéologie fondamentaliste qui enseigne que la fin justifie les moyens même quand ces moyens incluent la violence, le terrorisme et le meurtre d'innocents. Les pays à l'intérieur et l'extérieur du Moyen-Orient sont menacés par cette idéologie fondamentaliste agressive.

Le message d'Amman revêt la même importance : les pays arabes n'ostracisent plus automatiquement l'Egypte. Les accords de paix, il faut l'espérer, ne font plus automatiquement d'un pays un paria ou un proscrit

Israël espère que d'autres progrès pourront être réalisés dans la recherche de la paix et que la voie courageuse ouverte par l'Egypte sera suivie par d'autres, surtout par nos autres voisins. Israël, de son côté, continuera de placer la paix en tête de ses priorités nationales.

Aux radicaux du Moyen-Orient, nous disons : "Il est facile de propager le terrorisme. Il ne faut pas de courage pour faire la guerre. Il faut du courage pour faire la paix."

Il importe de toute urgence que les dirigeants et les gouvernements arabes changent d'attitude. Au lieu de se servir de leurs frères palestiniens comme d'un instrument de leur politique et de leur hostilité, ils devraient avoir le courage de rompre avec le passé. Ils devraient envisager la question de Palestine comme un problème à résoudre par des négociations de paix directes, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973), avec ou sans l'aide des autres, en se fondant sur le respect mutuel des droits des Israéliens et des Arabes. A notre avis, cela est aussi dans l'intérêt de la communauté internationale.

Dans le cadre de ces négociations de paix, la question palestinienne pourra trouver sa solution appropriée et concertée. Les peuples de notre région ont maintenant à leur portée les leviers qui leur permettront d'ouvrir une nouvelle ère de confiance et de paix. Nous nous consacrerons à cet objectif et nous appelons tous nos voisins à faire de même.

La séance est levée à 13 heures.